



Succession suite au décès de mon père

Par **frin**, le **09/03/2013** à **23:21**

Bonjour ! Mon père est décédé le 28/01/2013 , mes parents avaient fait une donation entre époux et ma mère à l'usufruit ! Pour la succession un problème se pose , nous sommes quatre enfants et un de mes frères a bénéficié d'une donation d'un terrain en 1980 pour un construire sa villa , à ce jour mon frère voudrait que ce terrain soit estimé au prix du terrain agricole de l'époque , est ce normal ?

Ou doit il être estimé au prix d'un terrain constructible de l'époque ou d'aujourd'hui ???
Merci.